

Comité national du Sanctuaire Pelagos **(23 septembre 2020, Saint-Jean-Cap-Ferrat)**

Le Comité national du Sanctuaire Pelagos s'est réuni le mercredi 23 septembre 2020 à Saint-Jean-Cap-Ferrat.

Ce rendez-vous, qui regroupe tous les partenaires (institutionnels, socioprofessionnels, scientifiques, associatifs), a réuni 50 participants (en présentiel ou en visioconférence) dont les représentants du Ministère de la Transition Écologique, de la Préfecture maritime de la Méditerranée, du Secrétariat permanent de l'Accord Pelagos, représenté par Mme Costanza Favilli et de l'ACCOBAMS, représenté par Mme Susanna Salvador.

La matinée a été dédiée au bilan du programme de recherche triennal 2017-2019 financé par le MTE et piloté par l'équipe d'animation française.

Les résultats des études suivantes ont été présentés :

- Évaluation de l'impact des activités de whale watching sur les populations de cétacés en Méditerranée française et de la mise en œuvre du label *High Quality Whale Watching*® - GIS3M
- Exposition au trafic de plaisance et au tourisme du groupe côtier de Dauphins bleu et blanc de la région d'Antibes – GREC
- Étude des populations de mammifères marins au sud-est du Sanctuaire Pelagos – GIS3M
- Évolution des populations de rorqual commun et Dauphin bleu et blanc sur 25 ans dans le Sanctuaire Pelagos – EcoOcéan Institut
-

[Les études seront disponibles sur le site Internet du Sanctuaire Pelagos.](#)

De plus, le professeur Glotin a présenté les résultats de Sphyrna Odyssée, étude menée avec le soutien d'ACCOBAMS, de la Fondation Prince Albert II de Monaco et des Explorations de Monaco, qui a permis le suivi en 3D du déplacement de la mégafaune lors de la période de confinement.

Au cours de l'après-midi, les sujets suivants ont notamment été abordés lors de la séance du CNS, riche en échanges et discussions :

- Un hommage a été rendu à M. Boris Daniel ;
- Au niveau international :
 - l'Accord Pelagos a souligné le travail de fond mené dans le cadre de la rédaction du futur plan de gestion 2022-2028, qui assoira de nouvelles bases et de nouvelles perspectives ;
 - l'Accord ACCOBAMS a présenté les priorités du programme de travail adoptées par la réunion des Parties en novembre 2019 que sont :
 - ✓ l'amélioration des connaissances sur l'état de conservation des cétacés ;
 - ✓ la réduction des pressions humaines ;
 - ✓ la valorisation des produits de l'Accord à travers le renforcement de la communication.

- au niveau national, le Ministère a informé de la publication du guide de préconisations pour limiter les impacts des émissions acoustiques en mer d'origine anthropique sur la faune marine. De plus, l'arrêté modificatif de l'arrêté du 1^{er} juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection, qui interdit désormais une approche à moins de 100 m des cétacés dans les aires marines protégées, a été signé pour une mise en application au 1^{er} janvier 2021 (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042387221>) ;
- l'équipe d'animation française a rappelé l'appel à initiative auprès de ses partenaires sur la thématique des collisions qui se clôturera au 30 novembre (Concours Stop collision). Elle a également souligné le rôle essentiel des communes partenaires du Sanctuaire et des EPCI pour démultiplier son action sur l'ensemble du territoire et notamment en Corse via la diffusion des outils de communication et de sensibilisation (affiches, expositions mises à disposition gratuitement, marque-pages, etc.). Les outils de gestion (IMMERCET, TraCasse, etc.) ont été présentés et les orientations de recherche esquissées pour le prochain programme triennal. Un temps de parole a été dédié aux communes partenaires pour exposer leurs initiatives et/ou besoins. De nouvelles communes littorales et EPCI ont informé de leur volonté d'adhérer à la Charte de partenariat Pelagos.

Prochain rendez-vous à l'automne 2021 en Corse !

Contact : pelagosfrance@portcros-parcnational.fr



Séance du comité national du Sanctuaire Pelagos du 23 septembre 2020 autour du Maire de Saint-Jean-Cap-Ferrat © D. Gayrault – Nice Matin